


# Samuel Paty est mort . Pour ça ?




*Publié le 20 octobre 2020*

Il avait 47 ans, il s'appelait Samuel Paty, il était professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans Sainte-Honorine, il avait une famille.Cet homme est mort, mort d'avoir cru vivre dans un pays de liberté, un pays qui a érigé la laïcité en principe constitutionnel *( constitution du 27 Octobre 1946 article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et*

*sociale» , principe réaffirmé dans l'article1 de la Constitution de 1958).* Cet homme est mort d'avoir cru la loi qui dit que : « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes … »

Cet homme est mort d'avoir cru que son devoir d'enseignant de l'école publique lui enjoignait de proposer à ses élèves les outils de l'émancipation et de la liberté de pensée dans le respect des convictions de chacun. En agissant ainsi, il montrait sa foi en l'avenir et la force de son espérance en l'être humain.

Il a trouvé devant lui la barbarie primitive, infra humaine, de celui qui est passé des temps moyenâgeux aux technologies les plus modernes de communication sans transition civilisationnelle, la barbarie de celui à qui justement a manqué le rôle majeur qui était le sien.

Il a fait l'objet de menaces de mort et une plainte a été déposée contre lui par un père d'élève. Il n'a pas été protégé et il n'a trouvé devant lui que la lâcheté de la machine officielle du monde de l'éducation et de nombre de ses acteurs, la médiocrité et la lâcheté du monde politique, les renoncements, les turpitudes, les abandons et les complaisances de tous ceux qui loin d'agir pour le bien commun, ne défendent que leurs intérêts et exerçant le pouvoir, revendiquent leur irresponsabilité.

L'émotion a déferlé sur la population, les manifestations, les recueillements, les fleurs. Les média ont déversé le flot ininterrompu d'une rhétorique martiale, de promesses gouvernementales déjà faites et jamais tenues qui nous ont amenés où nous sommes, à cette horreur originelle.

Le ministre de l'éducation nationale a prévu semble-t-il une minute de silence, lors de la rentrée des vacances dans tous les établissements scolaires. Une promesse qui n'engage guère et dont ne pourront se satisfaire les citoyens qui attendent un système éducatif digne d'un état civilisé.

Le MS21 ne peut s’en satisfaire

Nous ne nous tairons pas.